

pas à A

RTP 541p

BIBLIOTHÈQUE DE PROPAGANDE

SEPTIÈME ANNÉE. — N° 23

Publication périodique paraissant deux fois par mois



L'EXPLOITATION DU TRAVAIL dans les couvents

PAR

LUCIEN VERTONGEN

Les Religieuses dans les hôpitaux

PRIX : 20 CENTIMES

BRUXELLES

Bibliothèque de Propagande (Société Anonyme)

BOULEVARD DU MIDI, 34

1909

541p

RTP

Bibliothèque Maison de l'Orient



130003

RAPPORT

SUR

L'EXPLOITATION DU TRAVAIL

dans les établissements religieux

présenté au Congrès National des Libres Penseurs belges
DU 12 SEPTEMBRE 1909

PAR
LUCIEN VERTONGEN

L'Eglise catholique rêve de la domination universelle.

Elle veut *dominer* dans les cœurs et dans les âmes, être maîtresse de la vie et de la mort des individus, qui doivent penser et agir par elle et pour elle, lui reconquérir le pouvoir qu'elle a perdu. Et, si l'on veut étudier impartialement son histoire, il faut reconnaître qu'elle s'est toujours adaptée avec une souplesse et une aisance remarquables à tous les régimes politiques et à toutes les tendances sociales en vue de cette fin.

Tous les moyens sont bons, leur fin les justifie et l'Eglise sanctifie tout. Elle a reconnu qu'à notre époque la plus grande force sociale est l'argent ; l'argent qui lui permettra d'édifier les écoles où l'on déformera systématiquement les intelligences des jeunes élèves

pour en faire des croyants ; l'argent qui lui permettra de corrompre ceux qu'elle n'aura pu asservir.

Mais comment se procurer cet argent ?

L'Eglise tire certaines ressources de son commerce : baptêmes, communions, mariages, enterrements, messes, location de chaises et autres sacrements, bénéfices auxquels il convient d'ajouter encore les dons et legs captés par le clergé. Mais cela ne saurait suffire, même avec l'appoint des subsides plantureusement octroyés par l'Etat et les pouvoirs publics, aux ambitieuses visées de l'Eglise qui, pour se procurer le nécessaire, s'est adonnée à l'industrie.

Les industries pratiques dans les couvents deviennent de plus en plus nombreuses et importantes. L'on y fait de tout : de la bière, des liqueurs, de l'eau dentifrice, du fromage, de la dentelle, de la lingerie et la plupart des articles du travail féminin, des vêtements, etc. Et la production de ces couvents, déjà considérable, s'accroît chaque jour. Des ateliers dirigés par des congréganistes fonctionnent activement dans tous les coins de la Belgique, et continuellement le chemin de fer leur apporte des ballots énormes de matière première qu'on réexpédie ensuite sous forme de marchandises, soit à des intermédiaires, soit, ce qui est plus avantageux encore, à des grands magasins de la capitale, qui appartiennent

aux congrégations par personnes interposées.

Notre camarade Auguste Dewinne a publié dans le *Peuple*, sans être démenti — et pour cause — qu'au convent de Herzeele, près d'Alost, un industriel bruxellois a installé, depuis une trentaine d'années déjà, une fabrique de corsets, qui occupe environ quatre cents ouvrières, dont près de trois cents travaillent au convent même, les autres étant employées à domicile.

Des ateliers semblables ont été installés à Denderleeuw, Massemen, Sotteghem et Hérenthals. A Wetteren et à Schellebelle, des ouvrières travaillent à domicile pour le convent de Massemen.

Dans les couvents de la région de Courtrai, à Bruges, à Gand, à Louvain et à Bruxelles, des centaines de fillettes et de jeunes filles font de la broderie et de la lingerie pour les grands magasins et les maisons de gros de la capitale.

Un convent de la Flandre confectionne des chemises ordinaires pour hommes à raison de fr. 2,40 la douzaine, soit 20 centimes pièce. A Bruxelles la même chemise est payée à l'ouvrière de 35 à 45 centimes.

Un autre convent fait douze tabliers pour fr. 1.80, tandis qu'à Bruxelles, le même travail est payé fr. 4.20.

En ce qui concerne la broderie, le convent livre un mètre de petit feston pour 30 centimes



et de grand feston pour 0,50, alors que l'ouvrière bruxelloise reçoit 50 centimes pour le petit feston et 90 pour le grand, tout en n'y gagnant pas grand'chose. Les orphelines confectionnent et festonnent à la main pour le même prix que réclame la lingère à domicile, qui confectionne sans festons.

Qu'est-ce qui permet donc aux couvents de vendre si bon marché et d'accaparer ainsi toute la clientèle, au grand détriment, et des petits commerçants, qui n'y peuvent plus suffire, et des pauvres ouvrières de la ville dont le salaire se trouve terriblement réduit par cette concurrence ? C'est bien simple, c'est que les bonnes sœurs n'ont ni capital, ni main-d'œuvre à rémunérer ; tout est profit pour elles, ou à peu près, cela ne leur coûte que le transport et les frais généraux, et encore, ceux-ci sont-ils réduits à leur minimum.

Le capital ? — L'Eglise en a tellement qu'elle ne sait qu'en faire, tellement qu'elle ne parvient pas à en dépenser les revenus, mais comme elle sait qu'en ce siècle le capital est une force sociale bien autrement puissante que la religion, elle ne néglige tout de même pas de l'augmenter par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

La valeur des propriétés appartenant aux congrégations religieuses, avant l'invasion française, en prenant pour base le revenu cadastral de ces propriétés, s'élevait à 612.517,000

francs. La valeur des propriétés, bâtiments et serres, appartenant à des congrégations et louées à des particuliers s'élevait à 117.411.000 francs. Le matériel, le mobilier et les objets d'art appartenant aux couvents, étaient assurés contre l'incendie pour une somme de fr. 305.418.000 ; et il faudrait, pour pouvoir évaluer approximativement la fortune complète des congrégations religieuses en Belgique, ajouter à ces chiffres déjà énormes : 1° la valeur des terres, prairies, bois, usines, manufactures, magasins, hôtels, etc. qu'elles possèdent, par personnes interposées, ainsi que les valeurs mobilières ; 2° tout ce qu'ont apporté avec elles les pauvres congrégations, soi-disant chassées de France. Il faut enfin tenir compte de ce que la base des appréciations ci-dessus est la valeur cadastrale (YVES GUYOT. *Bilan politique et social de l'Eglise*) et que l'on connaît le truc de ces messieurs, pour lesquels la valeur cadastrale d'un immeuble perd plus de 50 % dès qu'il passe dans leurs mains.

Bref, je crois pouvoir, sans me tromper de beaucoup, évaluer à près de *trois milliards et demi la fortune de l'Eglise en Belgique...* juste le chiffre de la dette publique. Ce qui fait, si nous évaluons à 3 %, ce qui est peu, l'intérêt que tous ces biens lui rapportent, la coquette somme de 105 millions à ajouter aux bénéfices de son petit commerce du budget des

cultes et des industries auxquelles elle se livre.

L'Eglise est donc le plus gros capitaliste belge. Elle dit que ce capital est le trésor des humbles et que les revenus en sont distribués en aumônes. Mais nous savons que ces aumônes ne sont qu'une des formes de la corruption et que son dilemme est auprès de ceux qui meurent de faim : « Crois ou crève ! »

L'Eglise dépense le moins possible quand ce n'est pas pour étayer sa domination. Elle ne vise au monopole de l'enseignement que pour le dispenser à son gré, tronqué, falsifié, adultéré et mis d'accord avec la Révélation. Elle préférerait de beaucoup l'ignorance à la science et ne cherche en ce moment qu'à pallier la funeste liberté de l'enseignement en la transformant en liberté de ne pas enseigner.

Elle ouvre donc les écoles dépendant d'un couvent, et, sous couleur d'y apprendre un métier aux fillettes qu'on leur envoie, on les fait travailler, et dur, et sans relâche, à une besogne quasi-mécanique, en leur appliquant le principe de la division du travail.

Les élèves deviennent très habiles dans une partie du métier, mais tout à fait incapables de confectionner l'objet entier. Cela n'importe aucunement à leurs maîtresses, qui transforment l'école en un véritable atelier de lingerie et de confections. Et outre le bénéfice obtenu à vendre les produits aux grands magasins des villes, ces écoles professionnelles se

font encore subsidier par les pouvoirs publics, sans toutefois que ce subside permette à ces écoles un droit de surveillance et de contrôle qui serait bien nécessaire, car on fait travailler, dans certaines de ces écoles, dans des conditions que les inspecteurs du travail ne toléreraient pas dans les ateliers : manque d'air et de lumière et nombre trop considérable des heures de travail, vu surtout le jeune âge des élèves ouvrières.

Ces écoles existent dans toute la Belgique ; mais on les ignore, car ceux qui les exploitent s'en cachent soigneusement. Aussi les documents manquent-ils malheureusement.

Il y a, dans ces industries scolaires religieuses une industrie type, l'industrie dentellière, qui a été successivement étudiée, pour autant que faire se peut, par l'abbé de Haerne, Frère-Orban, de Ridder, Guillaume de Greef et Pierre Verhaegen.

« Il est entendu que ce sont là des institutions « charitables » dont les membres exercent un admirable apostolat et bannissent toute idée de lucre ! !

Telle est l'enseigne de l'établissement, voyons ce qui se passe à l'intérieur de la boutique.

Ainsi s'explique M. Julien Warnant, fils, dans son livre sur *Les dangers de la Main-Morte en Belgique*, auquel nous empruntons les pages suivantes (143 à 153).

En 1854, paraissait un ouvrage sur *La Main-Morte et la Charité*.

Cette œuvre remarquable, signée Jean Van Damme, était due au plus illustre de nos hommes d'Etat, à Frère-Orban.

A cette époque, l'enseignement primaire était organisé par la loi de 1842, et une quantité de communes avaient adopté des écoles congréganistes, qui, dès lors, recevaient un subside du gouvernement. A ces écoles adoptées, dans lesquels les enfants ne recevaient qu'une instruction radicalement nulle ou absolument déplorable, étaient presque toujours, en Flandre, annexés des ateliers d'apprentissage qui auraient dû constituer un accessoire, mais qui en formaient l'élément principal. Il est évident que les écoles d'apprentissage ne doivent pas être des exploitations commerciales, sinon l'esprit de lucre fait bientôt perdre de vue le véritable but à atteindre.

Or, qu'étaient donc devenues, à cette époque, ces écoles des Flandres ?

L'enseignement y était complètement délaissé, les enfants, après plusieurs années d'étude savaient à peine lire, écrire et calculer ; les filles ne connaissaient aucun des travaux manuels indispensables à une ménagère, mais en revanche elles savaient fabriquer de la dentelle. Il y avait dans la Flandre occidentale 11.154 élèves, réparties dans 124 écoles dentellières et qui, occasionnant une dépense de

74.951 fr., donnaient en produits 1.526.800 fr.

Dans la Flandre orientale 11.610 élèves, réparties dans 123 écoles, occasionnant une dépense de 75.420 fr., donnaient en produits 1,549,000 fr. (*La Main-Morte et la Charité*: Jean VAN DAMME, page 472, notice.)

« On est pris de tristesse en voyant de telles » choses décorées du nom de charité », écrit à ce sujet Frère-Orban.

N'est-il pas, en effet, réellement douloureux de constater que, sous prétexte de charité, ces écoles dentellières, pour une dépense de 150,371 fr., produisaient pour 3,045,800 fr. de dentelles, et s'étonnera-t-on que les gens d'église s'enrichissent rapidement ?

Aucune suspicion ne peut s'attacher à ces chiffres, qui avaient été publiés dans le *Spéctateur*, par M. l'abbé de Haerne.

En 1883, soit environ 30 années plus tard, M. R. De Ridder, professeur à l'Université de Gand, faisait un rapport à la Chambre des représentants : « De l'enseignement professionnel dans ses rapports avec l'enseignement primaire ».

M. De Ridder s'était livré à un long et minutieux travail de recherches, qui a abouti à la constatation de faits révoltants dont la synthèse rapide trouve sa place ici.

Pour rendre ce résumé plus aisément compréhensible, nous croyons devoir indiquer l'organisation de ces écoles dentellières à différents points de vue.

Enseignement littéraire

L'enseignement littéraire dans ces écoles était absolument déplorable, ce qui se conçoit aisément puisqu'il était donné par des religieuses qui, la plupart du temps, auraient beaucoup mieux fait de tâcher de s'instruire elles-mêmes que de vouloir enseigner autrui.

M. Germain, directeur général de l'enseignement primaire, déclarait en effet que, sur 516 maîtresses d'écoles adoptées, 7 seulement possédaient le diplôme d'institutrice, et une ancienne religieuse, qui avait été attachée à ces écoles dentellières, répondait à M. De Ridder, qui l'interrogeait :

« Pourquoi aurait-on confié l'enseignement
» primaire à des personnes intelligentes, pos-
» sédant des connaissances étendues ? Leur sa-
» voir leur eût été fort inutile ; la classe ne
» durait souvent que *quelques minutes* et on
» se bornait à donner *quelques notions de lec-*
» *ture aux enfants ; rarement y joignait-on de*
» *courtes leçons d'écriture et de calcul* ».

Il faut en outre remarquer que, dans la même classe, se trouvaient réunies trois ou quatre sections, que le maximum de temps accordé à l'instruction n'était journalièrement que de une heure ou une heure et demie, que, dès lors, les enfants de chacun des ateliers étaient instruits par une religieuse inca-

pable et pendant quelques minutes seulement.

L'ignorance de ces malheureuses enfants devait être et était en réalité absolue. Certain instituteur déclarait à M. De Ridder qu'il avait eu trois élèves sortant des écoles dentellières et que toutes étaient entièrement ignorantes.

Ailleurs, en cinq années d'études, des petites filles connaissaient à peine leur alphabet et n'avaient pas la moindre notion de calcul. Ailleurs encore, l'instituteur déclare que ce n'est qu'exceptionnellement que les enfants qui sortent de ces écoles des sœurs savent lire ; fréquemment, à 11 ans, elles ignorent l'alphabet. Dans une autre localité, une femme, qui avait fréquenté l'école dentellière pendant 13 ans, ne savait que déchiffrer quelques pages de son livre de prières.

« Je ne reproduis pas les autres déclarations, écrit l'auteur du mémoire, très nombreuses et conçues dans le même sens ; elles ne constitueraient que des répétitions inutiles ». (*De l'Enseignement professionnel dans ses rapports avec l'Enseignement primaire en Belgique*, par M. DE RIDDER, page 57.)

Cette situation désastreuse était au surplus dénoncée à la Chambre des représentants et les religieuses s'en rendaient si bien compte qu'elles tentaient, par tous les moyens possi-

bles, de tromper les fonctionnaires du Gouvernement, soit en formant spécialement deux ou trois élèves qui, toujours, répondaient lors des inspections officielles, soit en attribuant aux enfants la propriété de cahiers qui ne leur appartenaient pas. Il nous paraît que ces éléments sont suffisants pour faire apprécier la valeur de l'enseignement qui se donnait, antérieurement à 1883, dans ces écoles adoptées : On peut dire qu'en dehors de leur prières, qu'elles marmottaient pendant une grande partie de la journée et tout en travaillant, ces petites filles n'y apprenaient absolument rien.

Nombre d'heures de travail

Ainsi que nous venons de le constater, le laps de temps attribué à l'instruction était absolument dérisoire, car non seulement il avait été, par un règlement de l'évêque de Bruges, fixé à une heure, de la Toussaint aux Pâques, et à une heure et demie pendant le restant de l'année, mais, en réalité, il était de bien plus courte durée encore, parfois même de quelques minutes seulement, d'après l'affirmation de plusieurs témoins entendus par M. De Ridder.

Par contre, de très nombreuses heures étaient consacrées au travail manuel — à la confection des dentelles.

En règle générale, les enfants entraient à l'établissement entre 5 heures et 5 heures et demie du matin et y restaient jusqu'à 8 heures du soir, et même jusqu'à 8 heures et demi ou 9 heures !

Et sait-on quel était l'âge de ces petites filles ? Elles étaient acceptées dans ces écoles, nous avons failli dire dans ces bagnes, dès l'âge de 4 à 5 ans, et cela est tellement vrai, que l'évêque de Bruges dut intervenir et décider qu'elles ne seraient plus reçues avant l'âge de... 7 ans !!! Et monseigneur ajoutait « que le travail à la lumière était interdit à celles qui n'avaient pas fait leur » première communion » et il poussait sa paternelle sollicitude jusqu'à ordonner pour toutes ces esclaves, ce qui ne fut pas même respecté, une récréation d'un quart d'heure le matin et d'un quart d'heure l'après-midi !!!

C'est par trop odieux, n'insistons pas.

Hygiène et moralité

Ces petites martyres, dont l'instruction était, par des parents asservis au clergé, confiée aux « Bonnes Sœurs », jouissaient sans doute d'une excellente santé, travaillaient dans des locaux vastes et aérés, entretenus conformément aux règles de l'hygiène ?

Voyons les faits :

La ville d'Ypres ayant repris une école den-

tellièrè, les religieuses vidèrent les lieux et ceux-ci furent trouvés « dans un état incroyable de malpropreté et d'insalubrité ».

Au sujet de cette école, M. le bourgmestre d'Ypres disait que ces locaux étaient dans un état fâcheux *de délabrement et de malpropreté ; il y régnait une odeur écœurante ; que les latrines se trouvaient à côté des classes dans l'intérieur de l'établissement et que des centaines de jeunes filles étaient entassées les unes sur les autres dans ces abris malsains.* Nous ne prétendons pas que cette incurie, cette malpropreté constituaient la règle, mais nous constatons qu'elles existaient dans certaines de ces maisons dites charitables. Ce qui était la règle, c'était un surmenage excessif qui clouait de jeunes enfants sur leurs chaises pendant de nombreuses heures et qui, de 1871 à 1881 (inclus), avait fait constater à Bruges une mortalité infantile de 17 p. c. Tous ces décès étaient dûs à la phtisie, à des maladies chroniques de poitrine et à des épidémies violentes de typhus, de variole, etc., ainsi que le certifiait M. le docteur De Nobelet.

Enfin, au point de vue moral, les constatations de M. De Ridder étaient on ne peut plus affligeantes, puisque les registres de l'état-civil de Bruges lui révélaient que *la moitié des enfants naturels avaient pour mères des dentellières.*

Salaire des enfants

Les salaires de ces enfants qui fournissent un travail considérable étaient-ils en rapport avec leur production ? Car, il ne faut pas l'oublier, il s'agit ici, non d'une entreprise commerciale, mais d'une école.

Quelques chiffres suffiront à démontrer que l'on se trouve en présence de la plus éhontée des exploitations.

Notons tout d'abord qu'à Ypres, à l'école communale, les apprenties dentellières gagnaient en 1883 et en 5 ou 6 heures de travail, 25 à 30 centimes par heure, tandis que, chez les religieuses, les apprenties gagnaient au grand maximum de 15 à 20 centimes pour 8 à 10 heures du même travail, donc une moyenne de 2 centimes par heure. Ceci se passait dans une ville d'une importance relative, où le contrôle était plus aisé, et surtout où les parents devaient inspirer aux religieuses une certaine crainte. Mais voyons d'autres faits se rapportant à différentes localités souvent éloignées les unes des autres.

On y rencontre, par exemple, une enfant qui, sur deux mois, a gagné 30 centimes, soit un demi-centime par jour — une autre de 12 ans, très intelligente, avait reçu 5 francs pour trois mois — une autre encore avait touché 1 franc pour un an — une autre encore, âgée de 13 à 14 ans, connaissant bien

son métier, avait obtenu fr. 1.50 au bout d'un mois, à raison de 6 heures de travail par jour, soit 6 centimes par jour et 1 centime par heure.

Enfin, dans d'autres écoles, on ne payait absolument rien pendant une ou deux années et il était même des localités où *toutes* les élèves travaillaient gratuitement.

Voilà l'œuvre de *charité* entreprise, conduite et menée à bien par ces « Bonnes Sœurs » des Flandres.

Et elles, ces « Bonnes Sœurs », quel était leur bénéfice ?

Nous doutons que le système employé fût de nature à les conduire au ciel, mais nous pouvons affirmer qu'il les conduisait à une rapide et considérable fortune. Grâce à ces spoliations manifestes, à ces abus révoltants, aux subterfuges dont elles usaient vis-à-vis des parents en les empêchant de connaître la production de travail de leurs enfants, et en s'opposant, par tous les moyens possibles et imaginables, qu'ils se mettent en rapport avec les acheteurs, ces religieuses, d'après l'évaluation très modérée de M. De Ridder, frustraient leurs élèves de plus d'un million par an.

Elles commençaient leur industrie dans une étable et, 10 ou 15 ans ne s'étaient pas écoulés qu'elles la continuaient dans un palais.

Les Flandres se couvraient de couvents plus riches les uns que les autres ; des biens immenses s'immobilisaient ; l'influence cléricale allait grandissant. L'Etat perdait autant de citoyens que l'Eglise gagnait de serviteurs et le tout se faisait... *ad majorem Dei gloriam*.

Ces faits furent découverts et dévoilés en 1883, mais nous constatons que la situation était identique en 1854, de l'aveu même de M. l'abbé de Haerne. Or, si elle n'a pas changé de 1854 à 1883, pourquoi aurait-elle changé sous le ministère cléricale que sévit en Belgique depuis 1884 ?

Après de Haerne, Frère-Orban et De Ridder, Guillaume De Greef s'est occupé de l'ouvrière dentellière et a écrit ce qui suit :

« Si les hommes réunis en société ont montré jusqu'ici bien peu d'intelligence au point de vue de l'organisation et de la garantie de leur bien-être, en revanche, il semble qu'ils n'aient rien négligé pour perpétuer et consolider leur misère et ce, non seulement par leur indifférence et leur servilité naturelles, mais par la création d'institutions positives destinées pour ainsi dire à entretenir et alimenter le foyer de la misère générale à travers les siècles. C'est ainsi, en ce qui concerne l'industrie dentellière, qu'ont été établies, depuis de longues années, dans tous

les centres dentelliers du pays, des pépinières de malheureuses enfants, où se recrute l'armée non moins misérable des ouvrières proprement dites ; ces pépinières du vice et de la misère s'appellent écoles de charité ; elles sont pour la plupart dirigées par des religieuses, et, du reste, les écoles laïques sont organisées dans des conditions absolument identiques.

» Ces écoles ne datent pas d'aujourd'hui : nous les voyons suivre pas à pas l'histoire et les progrès de la dentelle ; le béguinage de Gand était une des plus considérables et de nombreux ateliers en dépendaient.

» Les femmes, écrit, en 1756, l'auteur anglais du grand tour, y sont au nombre de près de cinq mille ; elles vont où elles veulent et emploient leur temps à faire de la dentelle. Plus de cent ans après, nous retrouvons toujours les béguines dirigeant leurs écoles dans le même béguinage ; seulement elles sont moins nombreuses, il n'y en a plus que huit cents. »

« Les ateliers de charité, consacrés aux jeunes filles, ont eu, dans les quarante dernières années, la population suivante :

1845	34,391
1848	35,011
1851	22,531
1854	41,008

1857	42,388	
1860	34,027	
1863	30,729	
1866	31,226	
1869	25,872	
1882	20,000	environ
1883	15,000	—

» Les deux Flandres fournissent à elles seules la presque totalité de cette population. (*Annuaire statistique de la Belgique* — 1870 et 1871). Il est à remarquer que les années les plus désastreuses pour l'industrie dentellière sont en même temps celles où le chiffre des jeunes apprenties est le plus élevé (1848, — 1854, — 1857), et que, en 1869, il y a une diminution tellement brusque et forte que, si elle se maintenait, elle serait l'indice d'une décadence notable de la production, d'autant plus sensible qu'elle atteindrait les réservoirs même où les ouvrières se forment.

» Mais examinons maintenant quelles sont les conditions où l'apprentissage se fait dans les écoles de charité ; c'est ici que tout l'odieux de notre organisation du travail se dresse devant nos consciences comme pour leur faire un irrésistible appel

» La situation n'a pas changé dans ces derniers temps ; elle n'a fait, au contraire, que s'aggraver.

» Le rapport de M. De Ridder, publié en

1883, a prouvé que, dans les dernières années, le chiffre des écoles dentellières et leur population ont diminué de plus en plus; entretemps, l'odieuse exploitation des ouvrières et apprenties a continué à sévir sans le moindre souci de leur bien-être matériel et de leur développement intellectuel et moral.

» En 1881, 104 communes dans la Flandre occidentale ne possédaient plus que 184 écoles dentellières avec une population de 11,801 élèves, et 44 communes dans la Flandre orientale n'en avaient plus que 56 avec 2,101 élèves.

» Dans le canton scolaire de Menin, il y avait 825 élèves de 6 à 10 ans ne recevant, en dehors des heures de travail, qu'une demi-heure à une heure d'enseignement littéraire.

» Dans le canton scolaire de Roulers, 2,042 élèves de 5 à 12 ans ne recevaient, les unes pas d'enseignement du tout, les autres un enseignement de 1 à 3 heures.

» Dans le canton de Courtrai, qui avait 3.400 apprenties dentellières, l'âge d'admission variait de 2 ans, comme à Waereghem, jusqu'à 9 ans.

» Dans le canton scolaire de Thielt, il y avait 4,000 élèves dentellières; leur âge d'admission variait de 5 à 12 ans, et dans certaines écoles on ne leur enseignait que le catéchisme.

» Dans le canton scolaire d'Ostende, il y

avait 800 élèves de 6 à 12 ans ; dans celui de Dixmude, 700 admissions seulement à partir de l'âge de 7 ans, et dans celui d'Ypres, 1,050 avec un âge minimum d'admission de 5 ans. Presque partout, l'enseignement primaire était nul ou insignifiant.

» Les écoles dentellières soumises encore actuellement au régime de l'adoption, conformément à la loi du 23 septembre 1842, étaient dans beaucoup de communes la seule école primaire ; l'enseignement, en fait, y était inexistant et le travail de la dentelle était la seule occupation des élèves ; l'enseignement primaire y est absolument sacrifié à l'enseignement professionnel.

» L'enseignement professionnel lui-même s'y réduit au perfectionnement pour ainsi dire mécanique de la seule habileté manuelle.

» En ce qui concerne les enfants, ils sont la proie des couvents et des marchands ; les couvents ne leur donnent pas même l'intégralité du salaire payé par le marchand ; ce sont les directrices des écoles-couvents qui servent d'intermédiaires entre le marchand et les élèves. C'est par elles que celles-ci reçoivent la matière première et c'est par elles aussi que leur travail est livré au négociant. Les couvents se sont enrichis, grâce aux prélèvements opérés par les directrices sur les prix payés par les marchands, et dont

l'intégrité, sous déduction des frais généraux, aurait dû être remise aux élèves.

» Il a été prouvé qu'une jeune fille recevait du couvent fr. 1,34 pour un ouvrage dont le marchand lui avait offert fr. 3,60, et que celui-ci aurait encore vendu probablement au quintuple.

» Des négociants en dentelles se sont fait une fortune rapide et considérable par la clientèle des écoles adoptées.

» Dans un village des Flandres, une apprentie a reçu fr. 16,50 après deux ans et demi de travail !

» Les dentellières, écrit M. De Ridder, parvenaient surtout à constater les détournements dont elles sont victimes, quand elles cessent de fréquenter le couvent et traitent avec le marchand. Presque toutes obtiennent alors une énorme augmentation de salaire.

» Les prélèvements opérés par les directrices des écoles dentellières sont en général de 15 à 50 p. c. du prix payé par le marchand.

» Celui-ci à son tour réalise 50 à 100 p. c. de bénéfice par la vente de la marchandise. On peut dès lors se figurer de combien la situation des malheureuses dentellières serait améliorée si, comme nous le pensons, il était possible de les débarrasser à la fois de l'exploitation religieuse et du mercantilisme laïque. »

« L'organisation des écoles dentellières, dans les conditions que le lecteur vient de voir, est pire en elle-même que l'esclavage ; non seulement elle assujettit l'ouvrière à son exploiteur dès son jeune âge, mais ces écoles, par leur concurrence, sont une cause permanente de dépréciation de salaire pour les ouvrières proprement dites ; ainsi ce qui pourrait être l'origine de leur indépendance est la garantie permanente de leur misère. Ajoutez à cela que les prisons elles-mêmes, où les femmes travaillent pour le compte des fabricants, viennent jeter dans le plateau du travail le poids de leur concurrence, et étonnez-vous encore que toutes ces causes réunies fassent pencher la balance du doit et de l'avoir au détriment des malheureuses, dont l'indigence alimente notre luxe. Le marchand qui se sert de faux poids est flétri par les tribunaux, et les économistes en sont encore à prôner la loi du laissez faire et la loi de la concurrence qui, interprétées à leur façon, ne sont que la plus ignoble déprédation !

« L'exploitation actuelle de l'ouvrière dentellière est un crime de lèse-humanité, un brigandage et un assassinat permanent qui nous place au degré le plus infime des civilisations les plus grossières et les plus barbares ; la raison et le sentiment la flétrissent également ; laisser, la situation étant connue, la meurtre s'accomplir régulièrement et

chaque jour, c'est s'en rendre complices.»
(*L'ouvrière dentellière en Belgique, 1886*).

Nous empruntons les pages suivantes à l'ouvrage de M. Léon Legavre, intitulé *La femme dans la Société* :

D'après une enquête officielle entreprise en 1896 par l'Office du Travail et dont le rapporteur fut M. Pierre Verhaegen, la population des écoles dentellières était encore de 47.000 femmes et enfants, car, malgré la loi du 13 décembre 1889 sur le travail des femmes, des adultes et des enfants, « sous prétexte d'apprentissage du métier, dit le rapporteur, beaucoup d'enfants âgées de moins de 12 ans travaillent un nombre d'heures assez considérable et sont, en fait, des ouvrières. » Il a été constaté, toujours d'après ce rapport officiel, que sur 278 ouvrières, une gagne de 1 à 2 centimes par heure, 8 de 2 à 3 centimes, 50 moins de 5 centimes, 205 moins de 10 centimes, 269 moins de 15 centimes, 6 seulement un salaire supérieur.

» D'après les renseignements qui nous avaient été fournis, dit encore M. Pierre Verhaegen, il aurait existé pour tout le pays 87 écoles dentellières, mais nous sommes en mesure d'affirmer que ce chiffre est très inférieur à la réalité... Il existe donc en Belgique environ 160 écoles pour l'enseignement de la fa-

brication des dentelles et des broderies sur tulle, et plus des trois quarts de ces écoles sont dirigées par des couvents de femmes. »

L'auteur du rapport, clérical d'ailleurs, faisait un tableau fort atténué de l'exploitation à laquelle se livrent ces couvents ; mais en ce qui concerne les écoles laïques, il était moins tendre. « Les enfants qui fréquentent ces écoles, écrivait-il, y sont admises fort jeunes, dès l'âge de 6, 7 ou 8 ans, et les longues heures qu'elles y passent ne sont consacrées qu'à la dentelle. La maîtresse de l'école est généralement une vieille fille ignorante, ancienne ouvrière, et elle n'a d'autre préoccupation que d'enseigner aux enfants le métier qu'elle-même a toujours exercé... Parfois elle leur apprend un peu de catéchisme, et tout en travaillant, les enfants répètent leur leçon avec une cadence monotone de mélopée, ou bien elles chantent de vieilles chansons ; très rarement elle envoie les plus petites pendant une couple d'heures par jour à l'école primaire du voisinage.

« Les locaux des écoles dentellières laïques sont généralement très étroits et insalubres. La classe de dentelle se donne dans la maison de la maîtresse d'école, généralement au rez-de-chaussée. A Turnhout, la situation hygiénique de ces écoles est particulièrement déplorable ; nous en avons visité sept où le cube d'air ne dépasse pas 1 1/2 à 2 1/2 mètres cubes

par personne. L'école Van Gestel cube environ 83 mètres cubes et renferme 48 enfants ; l'école de la femme Salien ne cube pas 75 mètres et contient 51 personnes en y comprenant les deux maîtresses dentellières ; à l'école Dierckx, le cubage est de 88 mètres pour 59 personnes ! Ces malheureuses fillettes passent 8 ou 9 heures par jour, parfois davantage, dans un air irrespirable et dans une chaleur qui, en été, est suffocante ; l'hiver, elles sont chauffées par de petits poêles de tôle qui dégagent des gaz méphytiques. Dans certaines de ces classes, elles sont à ce point serrées les unes contre les autres, que les carreaux des élèves du premier rang touchent un des murs du local, tandis que les élèves du dernier rang touchent de leur dos le mur d'en face ; impossible de circuler entre leurs rangs, pas moyen pour ces pauvres enfants de se tourner, ni de se mouvoir. »

Des procès retentissants ont mis récemment en lumière les procédés et l'âpreté au gain des religieuses. Nous voulons parler des procès du « Bon-Pasteur ». Evidemment, il ne manque pas, parmi les laïques, de gens sans cœur dont la passion du lucre suffit à remplir la vie, mais nous croyons que jamais ne fut atteinte l'ignominie de ces « Bonnes Sœurs » torturant de pauvres petites filles, qui faisaient pourtant plus que leur possible, avec une maestria qu'eussent enviée les plus farouches moines de l'Espagne inquisitoriale.

Trois fois infâmes, ces femmes, hystériques et cupides, qui s'abritent derrière le grand geste d'amour du Christ sur la croix, odieuses tortionnaires et bourrelles d'enfants qu'en des jours moins veules le peuple dans sa colère eût exterminées !

Ces procès sont encore dans la mémoire de tous. Nous n'insisterons pas. Nous rappellerons seulement, à titre documentaire, ces paroles de M. Mengin, défenseur des religieuses aux fameux débats de Nancy : « Le Bon-Pasteur possède 221 maisons contenant 7,000 religieuses environ.. et une population annuelle qui est en chiffres exacts de 47,385 pensionnaires. »

A quoi le procureur général répliquait :

« Le Bon-Pasteur n'a pas de chômage ni de grève à redouter. Il a, dans les cinq parties du monde, 47,000 ouvrières qu'il lui suffit de nourrir et de loger. Il a le minimum des risques et le maximum des bénéfices. *Au lieu de faire la charité, avec les malheureuses que la misère a touchées, le Bon-Pasteur fait une excellente spéculation.* »

Néanmoins, nous nous en voudrions de ne pas joindre à notre voix la voix d'un prince de l'Eglise, celle de M. Turinaz, évêque de Nancy, approuvé et répété par cinq archevêques et quinze évêques, parmi lesquels ce roc apostolique, M. Gouthe-Soulard. (La curie romaine leur imposa le silence.)

« C'est le travail des jeunes filles qui enrichit la maison, écrivait M. l'évêque de Nancy. J'ai dit et je répète qu'il n'y a pas dans tout ce pays un patron, un chef d'atelier impie qui exploite ainsi ses ouvriers et ses ouvrières et qui les traite comme ces religieuses traitent les jeunes filles qu'elles prétendent recevoir par charité...

» Cette tendance et ces faits sont bien plus déplorables en eux-mêmes et peuvent susciter de bien plus grands périls quand ils ont pour auteur une communauté religieuse qui, comme celle du Bon-Pasteur de Nancy, fait en quelques années des constructions pour plus de 500,000 francs, dont une partie est certainement une œuvre de luxe, tandis que ces religieuses ne donnent aucune aumône aux pauvres, font travailler les jeunes filles et les personnes qu'elles prétendent recevoir par charité au-delà des heures fixées par la loi civile, violent toutes les lois les plus élémentaires, non seulement de la charité, mais de la justice, les enseignements de Léon XIII sur le salaire, et ne donnent ni secours en argent, ni trousseau, ou ne donnent que des sommes insignifiantes et ridicules et quelques pauvres linges aux jeunes filles et aux personnes qui sortent de la maison, après y avoir travaillé, 5, 10, 15, 20 et 30 ans ! Ces religieuses violent toutes les lois de la morale en exposant ainsi ces jeunes filles et ces personnes à tous les périls et aux



chutes les plus honteuses. Soixante-huit femmes — la plupart des jeunes filles — ont été renvoyées en trois mois dans ces conditions de la maison du Bon-Pasteur de Nancy et jetées ainsi sur le pavé. Les religieuses ne s'occupent d'ailleurs jamais de placer les jeunes filles qui sortent de chez elles, ni de conserver avec elles des relations. »

Et pour appuyer d'une solennité retentissante ses déclarations, M. l'évêque de Nancy s'écriait : « Quoi qu'il arrive, j'affirme devant Dieu qui m'entend et devant les hommes auxquels, quels qu'ils soient, je porte le défi de faire une démonstration contraire, j'affirme que, dans toute cette affaire du Bon-Pasteur, j'ai agi en honnête homme et en évêque. Ce n'est point assez ! J'affirme que, si je n'avais pas agi comme je l'ai fait, je ne serais ni un évêque ni un honnête homme. »

« *Ces CRIMES, écrivait-il encore, sont certainement commis dans toutes les maisons du Bon-Pasteur.* Ce qui le démontre jusqu'à l'évidence, c'est que, malgré toutes mes réclamations, la provinciale et la supérieure générale défendent et approuvent la conduite de leurs religieuses de Nancy. »

Eh oui, ces crimes sont peut-être commis dans toutes les maisons du Bon-Pasteur, que ce soit à Nancy, à Tours, à Annonay, à Auray, ailleurs dans la société, le dieu Argent est le souverain maître et là, plus que partout ail-

leurs, son culte est productif, les risques étant nuls et les producteurs, des femmes et des enfants sans secours et sans soutien, ne coûtant presque rien, troupeau tremblant de martyres que l'on met à la porte quand on veut et qui n'ont alors que le recours du vol, de la prostitution ou du suicide.

Nous ne connaissons pas de statistiques à ce sujet. Néanmoins, dans un rapport présenté au Sénat français en 1882, pour soutenir le projet de loi sur la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, M. Théophile Roussel disait qu' « on a pu noter que la plupart des mineures inscrites (comme prostituées) dans l'Aube sont orphelines et que plusieurs de celles du Pas-de-Calais ont été élevées dans des maisons du Bon-Pasteur ou des orphelinats. Ces deux points sont notés dans d'autres départements. Les dix mineures inscrites dans la Charente-Inférieure, sont toutes orphelines, et six d'entre elles ont été élevées dans les orphelinats, d'où elles sont sorties pour se placer comme ouvrière ou femme de chambre. » (*La femme dans la Société*, pp.480 à 489.)

Et, il ne faut pas croire, parce que ce fameux et utile procès du Bon-Pasteur a eu lieu en France, que des choses semblables ne sont pas possibles en Belgique.

Dès qu'il y a une orpheline, une enfant abandonnée, déshéritée par la nature ou par le

malheur, c'est aux couvents que les pouvoirs publics la confient. Se préoccupent-ils jamais ensuite du sort de leurs protégées ?

Voici le récit que dernièrement encore, une pauvre fille nous a fait des souffrances qu'elle avait subies durant dix années dans un « orphelinat » religieux de la Flandre occidentale, véritable bague d'enfants, auprès duquel les prisons cellulaires apparaissent presque comme des lieux exquis de repos et de villégiature. Et elle nous a conté sa vie tranquillement, sans emphase et sans plainte, avec la résignation des êtres simples, accoutumés aux duretés de la destinée. On sentait qu'elle ne mentait pas, quelle n'inventait ni n'exagérait rien :

Son père était mort de langueur à l'âge de quarante ans, laissant une famille de dix enfants, quatre garçons et six filles, dont l'aînée avait 15 ans. Cinq mois après, la mère le suivait dans la tombe, terrassée par la douleur et les privations qu'elle s'imposait pour donner du pain à ses mioches.

Il fallut mettre les filles à l'orphelinat. Notre interlocutrice avait 6 ans à cette époque. Elle fut expédiée dans un couvent flamand, où les « Bonnes Sœurs » hospitalisaient les orphelines. La commune d'origine payait, pour elle et chacune de ses sœurs, une redevance annuelle de 175 francs.

Elle entra au couvent à 1 heure de l'après-

midi. Le jour même à 2 heures, on l'avait mise à la besogne. On la fit tricoter avant qu'elle eût appris la lingerie, qu'on lui inculqua rapidement. Dès qu'elle fut suffisamment initiée dans ce métier, on la fit travailler, avec ses compagnes, aux ouvrages commandés par les grands magasins des principales communes du pays, et spécialement de Bruxelles. Le matin, dès 6 heures, il fallait être à l'œuvre jusqu'à 8 heures du soir. On avait une heure de « leçon » de catéchisme par jour, sauf les vendredis et les samedis. Le dimanche, après vêpres, on avait une promenade d'une heure, surveillée avec vigilance par plusieurs « Bonnes Sœurs », parce qu'il s'était produit des fuites d'enfants, désireuses d'échapper à leur enfer.

La nourriture était absolument insuffisante et mauvaise. Le matin : une mince tartine avec du « thé », — jamais de café ; — à midi, la soupe et des pommes de terre ; le soir, une soupe au « petit lait », sans pain ; de la viande une fois par semaine, et quelle viande ! Des déchets innombrables, à décourager les dentures les plus vigoureuses.

Les bonnes sœurs étaient d'une humanité exquise. Pour la moindre peccadille, privation de nourriture. Si la tâche n'était pas achevée, il fallait veiller jusqu'à ce qu'elle fût finie. Les taloches tombaient plus souvent que les caresses.

Il y avait tout un système savamment gradué de punitions, corporelles et autres, dont la plus grave était « la coupe de cheveux », que les chères sœurs vendaient sans doute, ce qui devait rapporter gros, au prix où sont vendus les cheveux naturels.

A ce régime-là, les orphelines, pour peu qu'elles fussent de complexion délicate, tombaient bientôt malades. On les forçait à travailler quand même, jusqu'à épuisement final. Deux des sœurs de notre interlocutrice sont mortes, privées de soins, atteintes par la tuberculose, tueuse des enfants étiolés par la misère, le manque d'air et d'hygiène.

Impossible de se plaindre, de raconter ses misères aux tuteurs et aux parents. Les bonnes sœurs dictaient les lettres, obligeaient leurs « pupilles » à écrire qu'elles étaient très heureuses, interceptaient les correspondances suspectes. En cas de visite, elles restaient sans laisser une seconde les visiteurs seuls à seuls avec les orphelines, et elles déployaient tant de douceur et de gentillesse que les parents s'en allaient rassurés sur le sort des pauvres petites cloîtrées.

Quand ces dernières quittent l'établissement avant leurs 21 ans révolus, on les laisse partir sans trousseau, avec les seuls effets qu'elles ont sur le dos... Et notre interlocutrice ajouta : « Moi, je suis partie à 16 ans. Il était grand temps : j'étais anémique au der-

nier degré, et j'aurais succombé, si une tante ne m'avait recueillie. Elle m'apprit les besognes domestiques, que je ne connaissais pas, parce que là-bas on nous tenait tout le temps à la lingerie, afin de nous faire rapporter de l'argent. Une orpheline qui sort du couvent ne sait absolument rien et serait totalement incapable de se placer comme servante. Quant à celles qui le quittent à 21 ans, elles ne sont, pour la plupart, pas encore jeunes filles. »

A côté de ces couvents-écoles de filles, il faut citer maintenant les couvents d'hommes. Il en existe une quantité considérable qui s'enrichissent par le commerce et cela sans même payer patente.

Ils font à nos ouvriers une concurrence désastreuse, car ils ne paient pas ou très peu leurs apprentis et peuvent ainsi fournir leur marchandise à des prix beaucoup moins élevés que le fabricant ordinaire.

Ces congrégations font tous les métiers et il en est où travaillent des tailleurs, menuisiers, imprimeurs, relieurs, sculpteurs, mécaniciens, ajusteurs, forgerons, etc.

Nous pouvons citer comme exemple dans la ville de Liège, d'après l'ouvrage de M. Julien Warnant :

Les Salésiens, — dont la contribution foncière est au nom d'un sieur Francescia, Jean-Baptiste et consorts, de Turin, et la contribution personnelle au nom d'un sieur Scalon,

François — sont à la tête d'une importante exploitation commerciale. Le personnel des Salésiens se compose actuellement de 14 prêtres, 8 religieux et 227 élèves, se répartissant comme suit :

Cordonniers	16
Tailleurs	18
Menuisiers	24
Imprimeurs	22
Relieurs	18
Sculpteurs	14
Mécaniciens	(
Ajusteurs) 26
Forgerons	(
Etudiants	89

Ces « apprentis », pour entrer dans cet établissement, versent chacun, nous affirme-t-on de bonne source, une somme de 250 francs, y apportent un petit trousseau, et engagement doit être pris par les pères ou tuteurs de ces enfants de les y laisser jusque l'âge de 21 ans.

Les Salésiens ne payent absolument pas leurs ouvriers ; ils se bornent à les entretenir ; aussi, cet établissement de main-morte s'accroît-il dans des proportions extraordinaires, puisque, depuis 1896, il s'est agrandi de près d'un demi-hectare de constructions destinées en grande partie à des magasins ou ateliers.

Enfin, remarquons que les Salésiens ne payent ni la taxe sur les professions, ni la patente.

Au couvent de Bois-l'Evêque (Liège), on s'occupe de lingerie, broderie, etc. On y fournit même les tissus.

On y travaille pour les grands magasins de la ville ou pour des particuliers.

Certaines ouvrières sont payées, mais il en est beaucoup qui ne le sont pas ou qui ne le sont que d'une façon dérisoire.

Ces quelques exemples nous paraissent suffisants pour démontrer que les gens d'église font à l'ouvrier, au malheureux qui a femme et enfants, une concurrence ruineuse.

Citons encore, à l'appui de ce qui précède, l'extrait suivant de l'*Express*, de Liège :

« Leur dernier tour de force de l'espèce peut être admiré dans le *Moniteur belge* du 27 juin 1909, au Recueil des Actes de Sociétés. On peut y lire, en effet, sous le n° 4095, la constitution d'une société anonyme, dénommée « Société industrielle d'Arts et Métiers ».

» Les fondateurs de la société sont, outre quelques Italiens, se disant propriétaires à Turin, tout l'armorial du cléricalisme liégeois : les Francotte, les Frésart, les Berryer, les Dallemagne, les Terwangne, les Simonis, les Capitaine, etc., etc.

» Quant au but de la Société — qui est de nature à intéresser tout particulièrement l'industrie et le commerce liégeois, — nous le trouvons énoncé en l'article 3 des statuts. La Société, y est-il dit, a pour objet :

» A) L'exploitation de divers ateliers, notamment de *reliure, librairie, menuiserie, mécanique, forge, sculpture, de coupe et de couture, de cordonnerie, de brasserie, boulangerie* et de tous autres arts et métiers ;

» B) La création et l'exploitation d'hôtelleries ouvrières ;

» C) L'exploitation d'une imprimerie par l'impression et la vente de tout ce qui s'y rattache ;

» D) Le commerce de livres et d'objets de papeterie ; l'achat et la vente de matières premières et d'objets fabriqués. »

« A cette simple énumération, nos lecteurs ont déjà reconnu que la Société ainsi constituée n'est qu'un avatar nouveau de la congrégation des Salésiens, établie à Liège, au quartier du Laveu. En effet, les cinq Italiens qui figurent en tête de l'acte déclarent faire apport à la Société « d'une propriété, sise à Liège, rue de Joie, rue des Wallons et rue Jacob-Makoy, ayant une superficie d'un hectare 62 centiares, etc. : « C'est, à toute évidence, le couvent des Salésiens ».

» Il est inutile, pour le moment, de pousser plus loin l'analyse du document. Ce que nous en avons extrait suffit à démontrer qu'il s'agit bien d'une entreprise religio-commerciale. »

Ces gens-là, qui vivent en dehors du monde et de ses lois, viennent se livrer vis-à-vis du commerce régulier à une concurrence aussi

immorale et illicite que désastreuse. Ils n'ont aucune obligation de famille, ils ne sont tourmentés ni par le souci du pain quotidien, ni par la crainte du lendemain ; les charges civiles et sociales leur sont soigneusement épargnées, et on sait par des exemples et des documents probants que les charges fiscales, qui devraient peser sur eux, sont allégées dans toute la mesure administrativement possible, et souvent au-delà de cette mesure.

Dans le cas qui nous occupe, le prétexte est l'apprentissage. On fait ainsi coup triple : on conquiert les jeunes gens, on recueille de plantureux bénéficiaires et on gagne le ciel par surcroît, le tout en échappant aux frais généraux qui grèvent les entreprises du commun des mortels, sans aléas ni danger, et avec la certitude du succès. Car qui oserait dire qu'il a vu un moine qui ne fût point gras et fleuri et un couvent qui n'ait point prospéré, grandi et débordé sur le voisinage ?

Il n'y a pas en Belgique de ville, de village, de hameau dans lequel ne se répande l'enseignement confessionnel et ne se multiplient les couvents faisant le commerce. Partout les principes que nous venons de passer en revue sont enseignés par des milliers de religieux de toutes robes et de tous poils !

Ces gens sont à la tête de richesses immenses, créent des adeptes et, grâce à leur or, trompent, égarent, aveuglent et corrompent les générations qui leur sont confiées.

Ce n'est qu'un des aspects de la vaste « Question cléricale », à l'étude de laquelle je me suis entièrement livré et sur laquelle je serai toujours prêt à vous communiquer les résultats de mes études.

LUCIEN VERTONGEN.

Bruxelles-Douai, juin-août 1909.

Les Sœurs dans les Hôpitaux

A LIÈGE⁽¹⁾

En élaborant son rapport de décembre 1905, la Commission, composée des professeurs de clinique avait décidé, qu'au besoin, elle ne reculerait pas devant la nécessité de le publier en temps opportun. La Faculté de médecine de l'Université de Liège, ayant constaté à l'évidence l'échec de toutes ses démarches antérieures, croit le moment venu de donner un plus grand retentissement aux réclamations qu'elle se voit obligée d'adresser de nouveau à la Commission des Hospices.

Elle tient avant tout à dégager sa responsabilité vis-à-vis du gouvernement, de la ville de Liège et du public, en faisant connaître à tous, « sine irâ » et sans exagération, l'état des choses tel qu'il règne dans notre Hôpital clinique, ainsi que les modifications qu'elle considère comme indispensable d'y apporter.

Il est inutile de dire que bon nombre des observations, contenues dans le présent document, se trouvaient consignées dans le rap-

(1) Nous reproduisons sous ce titre une série d'articles parus dans *La Pensée* et dans *L'Express* de Liège il y a quelque temps.

port adressé en décembre 1895 à la Commission des Hospices de Liège.

Le personnel hospitalier

La première question, et l'une des plus importantes qui se posent, est celle du personnel hospitalier du nouvel Hôpital.

Voyons comment il est constitué et s'il répond aux exigences actuelles du service.

Les sœurs hospitalières

En tête du personnel viennent les sœurs hospitalières.

Leur mode de recrutement

L'objection fondamentale à faire à la corporation religieuse en fonctions à l'Hôpital de Bavière, est son « mode de recrutement ». Il a lieu dans la classe inférieure de la société, parmi les jeunes filles de la petite bourgeoisie et du peuple, qui, le plus souvent, n'ont ni dispositions, ni aptitudes pour la vie d'abnégation qu'elles vont embrasser. Il faut bien le dire : généralement, l'éducation leur fait autant défaut que l'instruction la plus élémentaire.

Il en résulte que la plupart d'entre elles s'acquittent de leur tâche sans le moindre intérêt, sans le moindre goût ; elles n'ont aucune

idée de l'importance de leurs fonctions et ne comprennent pas même la valeur des recommandations qui leur sont faites. Sans aucun apprentissage sérieux, la sœur est placée dans une salle d'hôpital, où elle entre comme dans un monde nouveau, où elle est immédiatement appelée à jouer un rôle prépondérant et à faire un service important. Comment s'acquitterait-elle de sa mission, qui doit consister à prodiguer des soins aux malades d'une façon intelligente, patiente et douce, alors qu'elle n'en a pas la moindre notion ?

Devoirs des sœurs hospitalières. — Elles ne les accomplissent pas comme elles devraient le faire.

Le devoir de la sœur est de donner tout son temps et son attention aux malades sans s'occuper d'autre chose. Elle doit les soigner conformément aux prescriptions du chef de service ou de son remplaçant, les observer et rendre compte au médecin de ce qui s'est passé pendant son absence. Or, elle n'a pas les connaissances requises, ou bien, comme nous le disons plus haut, elle n'attache pas l'importance nécessaire à ce qu'elle doit faire.

Par inattention, faute d'intelligence ou d'instruction, elle considère comme inopportunes et superflues les recommandations qu'on lui fait et les questions qu'on lui pose.

Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'interrogée sur la question, si importante, de savoir si tel malade a eu de la fièvre, la sœur répond, sans sourciller, ce qui lui passe par la tête, parce qu'elle a oublié de prendre la température du patient. Ou bien, elle inscrit un chiffre absolument fantaisiste sur la feuille d'observation du malade, sans que le thermomètre ait été appliqué et alors qu'il doit l'être régulièrement par elle, deux fois par jour.

Autre cas à titre d'exemple :

Le médecin indique à la sœur les précautions indispensables à prendre pour ne pas s'infecter en soignant tel enfant atteint de diphtérie. Elle ne les emploiera nullement, parce qu'elle les considère comme une corvée inutile ; elle les négligera au risque de contaminer un autre malade.

Service des sœurs dans les salles

Le service des sœurs dans les salles comprend l'administration des médicaments, la distribution des aliments d'après les prescriptions du médecin, les soins de propreté à donner aux malades, la surveillance des infirmiers et des infirmières, et, en général, l'exécution de toutes les mesures de traitement hospitalier, ordonnées par le chef de service ou son remplaçant.

La façon dont est exécutée chacune de ces besognes mérite des observations.

Administration des médicaments

L'administration des médicaments incombe exclusivement aux sœurs. Or, il est impossible, notamment dans le service de médecine, d'obtenir d'elles que les médicaments ne restent pas jour et nuit à portée des malades. Dans ces conditions, le médecin ne sait jamais si le remède a été réellement pris, ni comment il l'a été, sans compter qu'il est très dangereux de laisser des substances, parfois toxiques, sous la main de sujets souvent inconscients ou pouvant être pris de délire subitement. Il arrive aussi que la sœur ne remarque pas les prescriptions, indiquant le mode d'emploi du médicament, ou même qu'elle se trompe de numéro de lit, ce qui fait que les médicaments sont appliqués à tort et à travers. Il est même arrivé que la sœur administrait à la fois toutes les doses d'un médicament destinées à être prises successivement et réparties sur un nombre d'heures déterminé, sur toute la durée d'une nuit, par exemple, et cela uniquement par ignorance, sinon pour s'éviter et éviter au malade de multiples dérangements.

Des faits de ce genre démontrent bien à quoi l'on peut s'attendre de la part de certaines sœurs hospitalières.

Distribution des aliments

La distribution des aliments se fait bien souvent selon le bon plaisir de la sœur et les prescriptions diététiques les plus importantes sont négligées. Tel malade, auquel le médecin aura prescrit une diète absolue, mangera ce que bon lui semble. Des hospitalisés souffrant de l'estomac et de l'intestin recevront des masses de pommes de terre, des légumes et du pain en abondance, ce qui entraîne une aggravation de leur état, etc.

C'est également le manque d'attention et l'indifférence de la part des sœurs qui font que des comestibles de toute espèce, non seulement des fruits ou des friandises, mais souvent des choses plus indigestes et même des boissons alcooliques, sont apportées en cachette par les visiteurs aux malades.

Le médecin en découvre enfouis sous les oreillers, sous les matelas et jusque dans les bouches d'aérage. Il est un fait connu que le lundi et le lendemain d'un jour de visite, des dérangements d'estomac, des diarrhées, des attaques ou des recrudescences de fièvre, dus aux écarts de régime, sont fréquents dans toutes les salles.

Soins de propreté aux malades

La propreté à laquelle les sœurs devraient continuellement veiller laisse beaucoup à désirer.

Les malades nouvellement admis ne sont pas

convenablement lavés, peignés, nettoyés avant d'être placés dans leurs lits, et l'entretien de la propreté du corps est également négligée. Rares sont les salles où il y a plus d'une cuvette émaillée destinée à laver les malades ; au maximum, il en existe cinq pour un pavillon de 32 à 36 lits. Quelquefois, on s'accorde le luxe d'un peigne, qui sert alors à tout le monde ; mais généralement cet objet fait défaut, aussi bien qu'une brosse à cheveux.

Le savon et l'essuie-mains sont fournis par les patients. Ceux d'entre eux qui ne peuvent faire cette dépense ne disposent que des restes de savon, délaissés dans de vieux pots ébréchés et, à leur défaut, ils n'ont pas de savon du tout.

Une salle possède parfois une brosse à dents. Dans les salles de la clinique dermatosyphigraphique, où cet objet de toilette est particulièrement nécessaire, la même brosse à dents est destinée à servir consécutivement à plusieurs malades. Il s'entend que les miroirs de toilette sont méconnus ; cependant, il en faudrait tout au moins dans le service de maladies de la peau, où les patients doivent presque toujours pratiquer eux-mêmes leur pansement à la figure ou sur le cuir chevelu.

Le linge de corps et la literie ne sont pas assez souvent renouvelés ; les matelas sont malpropres et, en même temps, mauvais, flasques, tassés, de sorte que le corps du malade s'y enfonce comme dans un véritable trou.

A chaque instant, on trouve dans leurs lits, des patients vêtus des vieilles loques sales dont ils étaient porteurs au moment de leur entrée à l'hôpital. En soulevant la couverture, on découvre une chemise ou des draps de lit tachés de matières fécales, de sang ou de pus, ou bien un matelas infiltré d'urine.

Certains malades sont couverts de vermine ; mais ni les sœurs, ni les infirmiers ne s'en sont aperçus. Il n'est pas rare de voir des femmes ou des jeunes filles, auxquelles on a laissé leur coiffure coquette, sans se soucier toutefois, de les débarrasser des poux qui grouillent dans leurs cheveux.

La même indifférence absolue, de la part des sœurs aussi bien que du personnel infirmier, règne quant à la propreté des objets à l'usage des hospitalisés. Les vases de nuit, les crachoirs et les urinaux ne sont pas entretenus convenablement ; souvent même, ils sont à peine lavés ; lorsqu'un malade y jette un reste d'aliment quelconque, ce qui, du reste, ne devrait pas arriver, on est sûr de l'y trouver encore le lendemain. Quant aux bassins de déjections, il n'y en a généralement qu'un par salle ; exceptionnellement, on dispose de trois bassins pour trente-deux à trente-six malades. Il est facile de se faire une idée de l'état dans lequel ils se trouvent, en dépit du règlement, qui prescrit que, après avoir servi, ils doivent être lavés à l'eau phéniquée.

Malheureusement, les sœurs manquent généralement d'esprit d'ordre et de propreté. L'absence de ces qualités se manifeste dans les moindres détails du service et il n'est pas nécessaire d'être observateur bien clairvoyant pour en être frappé.

Il leur suffit d'avoir fait un simulacre de nettoyage et de cacher tant bien que mal les objets malpropres.

Qu'il nous soit permis de citer, à titre d'exemples, deux faits qui prouvent le bien-fondé de ce que nous avançons :

Le rapport donne d'abord un exemple dont nous sommes obligés de supprimer certains détails, vu leur caractère trop spécial.

Voici, au surplus, quel est le fait cité :

Une patiente, se croyant guérie, était sortie de l'hôpital.

Deux ou trois jours après, elle dut se faire réadmettre dans le service. On lui donna le lit qu'elle avait occupé pendant son premier séjour, et elle y retrouva le drap, souillé d'ordures, qu'elle avait laissé tel au moment de son départ.

Autre fait : Une sœur hospitalière rinçait les crachoirs de toute la salle dans la baignoire destinée aux malades. Cette façon, bien caractéristique, de pratiquer la propreté, fut constatée par un témoin irrécusable.

On remarque d'ailleurs, chez beaucoup de sœurs, la même négligence en ce qui touche

leur propre personne : elles ont les mains sales, les ongles noirs ; leur robe de bure est dans un état de propreté plus que douteuse.

Négligences graves

Les sœurs sont censées surveiller l'état des malades qui leur sont confiés, et observer tout ce qui a trait à la marche de la maladie, spécialement des modifications brusques ou des symptômes particuliers pouvant exiger l'intervention du médecin. Il est rare, cependant, et souvent impossible, que le chef de service puisse obtenir d'elles un renseignement précis sur ce qui s'est passé en son absence. La plupart l'ignorent, parce qu'elles ne font que traverser la salle de temps en temps et qu'une fois la distribution des médicaments et des aliments achevée, elles se retirent dans la tisanerie. Il y a, cependant, des malades et des opérés qu'elles ne devraient pas perdre de vue un seul instant. Ce sont alors, le plus souvent, les voisins qui sont obligés de veiller sur leurs compagnons d'infortune et c'est par eux que le médecin apprend ce qui s'est passé.

Si l'on interroge la sœur, elle n'a rien vu, ou bien elle fait un conte absolument fantaisiste.

Insuffisance

Le nombre des sœurs n'est d'ailleurs pas suffisant pour que 'on en puisse affecter deux

à chaque salle de 16 à 18 malades, du moins dans les services de médecine et de chirurgie. Actuellement, dans les services les plus favorisés, il n'y a qu'une sœur pour 16 à 18 malades.

Dans d'autres, la situation est plus précaire encore : c'est ainsi qu'à la clinique dermatosyphiligraphie, une sœur a sous sa garde 46 malades, tout en étant chargée, en outre, de la surveillance de la lingerie.

Un tel arrangement ne suffit évidemment pas aux besoins du service, puisque le petit nombre n'est pas compensé par la qualité du personnel.

Ignorance et insouciance

Cette insuffisance numérique des religieuses attachées à l'hôpital de Bavière offre un autre inconvénient très grave : l'impossibilité de former les sœurs hospitalières en les soumettant à une espèce d'école pratique, où elles feraient un stage de quelques mois, au minimum, avant d'entrer en fonction comme gardes-malades. Il est vrai que, dans un pavillon de 32 à 36 lits, disposés en deux salles, on trouve parfois une sœur au courant du service à côté d'une sœur novice, de sorte qu'il en résulte tout naturellement une sorte d'éducation par son aînée. Mais fort souvent une salle entière est confié à une sœur ou tout un service à deux sœurs d'une égale ignorance.

D'autres fois, une sœur, à peine entrée en fonctions, se voit attachée à un service exigeant des qualités toutes spéciales, au pavillon des laparotomies, par exemple. Nullement embarrassées d'ailleurs, elles acceptent ces situations avec une insouciance qui permet de supposer qu'elles n'ont pas la moindre conscience de leur responsabilité. Cette insouciance, pour ne pas dire cette indifférence, s'observe également dans les rapports du personnel avec les malades.

Changements de service trop fréquents

De graves inconvénients résultent des changements fréquents de service. Des sœurs, familiarisées à la besogne spéciale d'une clinique, sont du jour au lendemain appelées à d'autres fonctions, dans une autre clinique. « Ces changements ont lieu sans que le professeur en soit prévenu, ni même informé » ; quant aux raisons qui les ont édictées, elles se dérobent à tout contrôle.

Personne ne niera que, sous le rapport des services que rendent à l'hôpital nos sœurs de charité, nous sommes à un degré d'infériorité manifeste vis-à-vis des autres hôpitaux de notre pays et de l'étranger. Nous en appelons au témoignage de la délégation que la Commission des Hospices a chargée, l'an dernier, d'aller visiter les établissements hospitaliers d'Allemagne.

Quelles sont les causes de cette infériorité ?

La toute-puissance de la congrégation

Il est, dans l'organisation du service, un fait capital qui, jusqu'à présent, fait échouer tout les efforts tentés dans le but d'élever le niveau intellectuel, les aptitudes et le zèle des sœurs hospitalières, afin d'en former des gardes-malades réellement utiles : c'est que les professeurs ne sont pas les maîtres dans leurs cliniques, qu'ils n'ont aucune autorité sur les sœurs et qu'ils sont à la merci du règlement dans ce cas. La Commission des Hospices elle-même ne peut imposer sa volonté à la corporation qui, à l'hôpital de Bavière, constitue un Etat dans l'Etat. La mère supérieure en est la directrice nominale ; en fait, c'est la sœur économiste qui décide tout. Elle confère avec le directeur de l'hôpital de puissance à puissance, sinon de supérieure à inférieur. Elle invoque le règlement de la corporation lorsqu'il s'agit d'opposer une résistance passive à quelque tentative d'innovation.

Un comble

Ce règlement, nous ne le connaissons pas, mais on peut juger de ce qu'il doit être par ce seul article, encore en vigueur dans notre hôpital-clinique, qui défend, sous peine de réprimande ou d'observation de la supérieure,

à toute sœur hospitalière, d'assister à un examen ou à un pansement gynécologique.

Pour citer un autre exemple, nous avons proposé que les sœurs hospitalières portassent toujours de simples tabliers blancs, pendant leur service, par mesure de propreté, afin d'empêcher que leurs robes de bure, auxquelles s'attachent poussières et dépôts de toute nature, ne transmettent la contagion de maladies. La Commission des hospices — nous l'avons appris d'un de ses employés supérieurs — exprima le même vœu.

Néanmoins, la communauté n'a donné aucune suite à cette proposition.

Force d'inertie

Ces deux faits démontrent, à l'évidence, quel esprit de routine, nous dirions volontiers quel mauvais vouloir, nous rencontrons dans les questions les plus simples.

La même opposition tacite contre les chefs de service et leurs remplaçants s'observe journellement dans les rapports entre sœurs et médecins. La plupart d'entre elles n'admettent pas qu'elles doivent soigner les malades.

Si on leur fait une observation à ce sujet, elles déclarent catégoriquement que tel n'est pas leur rôle, que ce dernier n'incombe qu'aux infirmiers.

Il y a, il est vrai, quelques exceptions parmi les sœurs. Nous reconnaissons, bien volon-

tiers, chez quelques-unes d'entre elles de bonnes intentions, du zèle et les aptitudes désirables pour faire de la besogne utile. Mais ces qualités sont le plus souvent annihilées par des errements d'un autre âge, que la tradition a transmis aux mieux intentionnées ; et tous les efforts que font les médecins pour combattre la sainte routine restent sans effet.

Ce n'est pourtant pas qu'il n'y ait, dans notre pays et dans l'étranger, des corporations de sœurs hospitalières qui sont parvenues à faire de leurs membres non seulement d'excellentes gardes-malades, mais des aides précieux, capables d'assister le chirurgien dans les opérations et les pansements, d'administrer le chloroforme, de surveiller l'antisepsie et l'asepsie des instruments et de préparer les matières à pansement.

Mais, pour arriver à ce résultat, il faut avoir une action sur les sœurs hospitalières et pouvoir exiger d'elles une obéissance aveugle aux ordres du médecin, ou bien avoir affaire à des personnes intelligentes et instruites, pleines de bonne volonté et en état de comprendre ce que l'on attend d'elles.

Ces deux conditions nous font, l'une et l'autre, défaut. Nos sœurs hospitalières sont incapables d'exécuter la besogne d'une bonne infirmière et, néanmoins, elles dirigent et surveillent le personnel infirmier.

(A suivre.)

PUBLICATIONS

DE LA

Bibliothèque de Propagande

dont il reste des exemplaires

Publications antérieures à 1905 :

1. *A propos de saint Alphonse de Liguori*, par Lucien Anspach.
2. *A propos de saint Alphonse de Liguori (Lettre ouverte au Recteur Magnifique de l'Université de Louvain)*. Id
3. *Croyants et libres-penseurs*, par le Comte Camille de Renesse
4. *Les Crimes du Confessionnal*, par Paul-Louis Courier
5. *Saint Alphonse de Liguori et le parjure*, par Lucien Anspach.
18. *Les Sorcières*, première partie, par Henri-Ch. Lea
19. *L'Education du Peuple*, par Hector Denis.
21. *Les Assauts livrés à l'Orthodoxie anglicane*, par Fr. Haydn-Williams.
22. *Les Sorcières*, troisième partie, par Henri-Ch. Lea
23. *Un pas en avant*, par G. V. H.
24. *Les Sorcières*, quatrième brochure, par Henri-Ch. Lea.
25. *L'Abbé Loisy*, première brochure.
26. *Etudes de la nature*, première brochure, par Houzeau.
27. *L'Abbé Loisy*, deuxième brochure.
28. *Etudes de la nature*, deuxième brochure, par Houzeau.
29. *Le jubilé d'un faux miracle*.
30. *Etudes de la nature*, troisième brochure, par Houzeau
31. *L'Elargissement de la religion*, par James Hocart.
32. *Etudes de la nature*, quatrième brochure, par Houzeau.
33. *Comment on prouve la divinité du Christ*, par Luc. Anspach
34. *L'Etat et les Eglises*, par Georges Lorand.
35. *L'Etat et les Eglises (annexes)*, Id.
36. *A propos de l'Abbé Loisy*, par A. Behaeghel.
37. *Athanase et Arius*, par A. Réville.
38. *La Volte-Face du Vatican dans l'Affaire Loisy*, par A. West
39. *La Démoralisation de l'Eglise*, prem. broch., par H.-Ch. Lea
40. *La Démoralisation de l'Eglise*, deuxième brochure. Id.
41. *L'Immaculée Conception*, Id
42. *Première lettre à Eugénie*, par Fréret.
43. *Extraits de l'Evangile de Bouddha*, première brochure, par René Berthelot

Publications parues en 1905 :

44. *Deuxième lettre à Eugénie*, par Fréret.
50. *Cinquième lettre à Eugénie*, par Fréret
51. *Profession de foi des Théistes*, par Voltaire.
52. *Sixième lettre à Eugénie*, par Fréret; *Dialogues de Voltaire*.
53. *Variation sur un grand Miracle Biblique*, par l'abbé A. Houtin.
54. *Septième lettre à Eugénie*, par Fréret.
55. *Les Méfaits de l'esprit théologique*.
56. *Huitième lettre à Eugénie*, par Fréret.
57. *Souvenirs d'Assise*, par M. Hébert.
58. *Neuvième lettre à Eugénie*, par Fréret.
59. *La Sexualité des dieux*, par R. de la Grasserie.
60. *Le Dogme et la Sociologie*, par H. Denis.
61. *Le Congrès de Rome*, par J. Hocart.
62. *Dixième lettre à Eugénie*, par Fréret.
63. *La Divinité du Christ (Lettre ouverte a M. Halleux)*, par L. Anspach.
64. *Onzième lettre à Eugénie*, par Fréret.
65. *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ****, par Diderot.
66. *Douzième lettre à Eugénie*, par Fréret.
67. *La mort du chevalier de la Barre*, par Voltaire.
68. *L'inquisition en Bohême*, par H. Ch. Lea.
69. *La Papauté et le Droit international*, par E. Nys.
70. *Jean Huss*, par H. Ch. Lea.
71. *Extraits de l'origine de l'humanité sur un monde*, par A. De Potter.
72. *Le Procès de Jean Huss*, par H. Ch. Lea.
73. *L'Eglise romaine et la Constitution belge*, par le Baron Béthune.
74. *L'Exécution de Jean Huss*, par H. Ch. Lea.
75. *De l'avenir des Peuples catholiques*, par Emile de Laveleye.
76. *L'Exécution de Jérôme de Prague. Les Hussites*, par H. Ch. Lea.
77. *De l'avenir des Peuples catholiques (suite)*, par E. de Laveleye
78. *La Guerre des Hussites*, par H. Ch. Lea.
79. *L'Irréligion chez le Peuple*, par M. Guyau.
80. *La Guerre des Hussites (suite)*, par H. Ch. Lea.
81. *L'Irréligion chez le Peuple (suite)*, par M. Guyau.
82. *La Guerre des Hussites (suite)*, par H. Ch. Lea.
83. *L'Irréligion chez l'enfant*, par M. Guyau.
84. *Le séjour de apôtre Pierre à Rome*, par U. de St-Gall.
85. *L'Irréligion chez la femme*, par M. Guyau.
86. *Le séjour de l'apôtre Pierre à Rome (suite)*, par U. de St-Gall.
87. *La Tolérance*, par Voltaire.

88. *Etude historique sur le séjour de l'apôtre Pierre à Rome*
par U. de St-Gall.
89. *Le sentiment du divin chez Tolstoï*, par M. Hébert.
90. *Le séjour de l'apôtre Pierre à Rome* (suite), par U. de St-Gall.
91-92-93 *Le Syllabus*, par Christian Beck.
94 *Le Parti Noir*, par Anatole France.
95 *La loi d'évolution de l'esprit humain*, par J. C. Houzeau.

Publications parues en 1906 :

96. *Tabou et Totem*, par Salomon Reinach.
97. *L'Eucharistie*, par L. Anspach.
98-99. *Trois questions d'Histoire et de Préhistoire religieuses*,
par Salomon Reinach.
100. *Maristes et Canaques*, par J. Feillet.
101. *Deux écrits sur le servage*, par Voltaire.
102 à 106. *L'idée de Dieu*, par le C^{te} Goblet d'Alviella.
107. *Cas de conscience et raisons d'un prêtre libéré*, par A. Michel.
108 à 113. *Agnosticisme*, par Huxley.
114 à 117. *Le Bagavad Gîtâ*.
118 à 120. *De Jésus*, par Voltaire.
121. *Catholicisme, amour et célibat*, par A. Michel.
122 à 123 *Jeanne Darc*, extrait de l'*Histoire de l'Inquisition*, de
Lea.
124. *La vraie Question*, par l'abbé Houtin.
125-126-127. *L'Ingenu*, par Voltaire.
128 à 134. *L'affaire Dreyfus*.
135-136. *Antisémitisme triomphant et Antisémitisme vaincu*.
137. *Lettres à des catholiques*, par A. Michel.
138. *Relation du bannissement des Jésuites de la Chine*, par
Voltaire.
139. *A propos de la séparation des Eglises et de l'Etat*, par
Gustave Abel.
140. *Jérôme Savonarole*, extrait de l'*Histoire de l'Inquisition*,
de Lea.
141. *La crise du Catholicisme en France*, par J. Hocart.
142. *Les évangiles du dimanche*, par A. Michel.
143. *De l'influence religieuse de la femme dans le mariage*, par
Gustave Abel.
144. *Lettres ouvertes à Messieurs les Curés-Doyens de Bruxelles*
et à Monsieur C. Van Crombrugge, docteur en théologie,
par Lucien Anspach.
145. *La Vie de Jésus*, par Ernest Renan.
146-147. *Extraits de le Prêtre, la Femme et la Famille*, par
Michelet.

Publications parues en 1907 :

148. *L'Origine des Religions*, par Salomon Reinach.
149. *Les Jésuites*, par Michelet.
150-151. *La Formation des Dogmes*, Conférences faites à l'Université libre de Bruxelles, par Lucien Anspach.
152-156. *Les Moines et les Saints de Gand*, par Eugène Monseur.
157. *L'Intolérance*, par Marcel Hébert.
158-159. *Requête des sous-fermiers*.
160. *La Formation des Dogmes* (suite), Conférences faites à l'Université libre de Bruxelles, par Lucien Anspach.
161. *La Grande Mystification Catholico-Satanesque*, par Félix Bethune.
162. *La Formation des Dogmes* (troisième partie), Conférences faites à l'Université libre de Bruxelles, par L. Anspach.
163-164. *Libre Examen*, par Viardot.
165. *Pétition à la Chambre des députés pour les Villageois que l'on empêche de danser* (1820), par P.-L. Courrier.
166. *L'Essence du Catholicisme*, par Marcel Hébert.
167-168. *Libres-Penseurs et Penseurs Libres*, Conférence prononcée à l'Université Populaire de Rouen, par Wilfred Monod.
169-170. *La Formation des Dogmes* (fin), Conférences faites à l'Université libre de Bruxelles, par Lucien Anspach.
171-172. *La Fête de Pâques*, par Théodore Reinach.
173-174-175. *Illusions dissipées ou comment on perd la foi*, par F. Boute.
176-177. *La Foire aux reliques*, par Paul Parfait.
178-179-180. *La Crise du Clergé*, par A. Houtin.
181-182. *Catéchisme rationaliste et philosophique*, par le Comte Camille de Renesse.
183-184. *Lettre ouverte à l'abbé Nicodème*, par Lucien Anspach.
185. *Une enquête récente sur la crise de la religion*, par le comte Goblet d'Aviella.
186-187. *Science contre Religion au point de vue social ou faut-il avancer ou reculer ?* par un Docteur.
188. *Histoire de Trois Reliques françaises* (extraits de la Foire aux Reliques), de Paul Parfait.
189-190. *Le Mécanisme de l'Evolution*, discours prononcé à l'ouverture solennelle des Cours le 14 octobre 1907, par Auguste Lameere, Recteur de l'Université libre de Bruxelles.
191-192-193. *L'Église*, Extrait de l'histoire de l'Inquisition au moyen-âge, par Henri-Charles Lea.
194-195. *La Sainte Chandelle d'Arras et quelques autres reliques françaises*, par Paul Parfait.
196-197. *L'Eucharistie*, deuxième réponse à M. C. Van Crombrugghe, Lucien Anspach.
198-199. *Le Saint Lait d'Évron et quelques autres reliques*, par Paul Parfait. etc...



Sixième Année

- 1-2. *Histoire du Christianisme*, par De Potter.
- 3-4. *Histoire du Christianisme*, par De Potter (deuxième partie); *Extrait des Pensées de Diderot*.
- 5-6. *Non Credo*, par Timothéon (extrait); *Extrait des Pensées de Diderot* (suite).
- 7-8. *Non Credo*, par Timothéon (suite); *Le tombeau du Curé d'Ars*, par Paul Parfait.
- 9-10. *Les commerves des clercs, moines et religieuses*, par J. de Bonnefon; *La machoire de Sainte Solange*, par Paul Parfait; *Les légendes hagiographiques*, par Marcel Hébert; *Histoire du Christianisme*, par De Potter.
- 11-12. *La Paillasse de Benoît Labré*, par Paul Parfait; *Remarques sur les pensées de M. Pascal*, par Voltaire.
- 13-14. *Remarques sur les pensées de M. Pascal*, par Voltaire; *Les eaux pieuses*, par Paul Parfait.
- 15-16. *Les eaux pieuses*, par Paul Parfait; *La Cléricalisation de la Magistrature, du Notariat, de l'Armée et des Administrations publiques*, par Lucien Vertongen.
- 17-18. *Le Pape et le Concile*, par Janus; *Les Images, Les Chapelets*, par Paul Parfait.
- 19-20. *Les Chapelets*, par Paul Parfait; *Jean-Jacques Rousseau, Citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris*.
- 21-22. *Jean-Jacques Rousseau, Citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris* (suite).
- 23-24. *L'Islamisme et son Prophète*, par J. Ben-Ayad; *Jean-Jacques Rousseau, Citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris* (suite).
- 25-26. *L'Ecole et l'instruction religieuse*, par M. P. Tempels; *Jean-Jacques Rousseau, Citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris* (suite).
- 27-28. *Les Evangiles; Jean-Jacques Rousseau, Citoyen de Genève à Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris* (suite et fin); *La procession du Saint-Sacrement à Bruxelles; De l'Esclavage, extrait de l'Esprit des lois*, par Montesquieu.
- 29-30. *L'Inquisition d'Espagne*, par Salomon Reinach.
- 31-32. *Les Evangiles* (suite); *De l'Esclavage extrait de l'Esprit des lois*, par Montesquieu (fin); *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
- 33-34. *Les Evangiles* (suite); *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
- 35-36. *Les Scapulaires; Les Médailles*, par Paul Parfait.
- 37-38. *Etudes sur le Modernisme* avec un commentaire de la lettre pastorale de Mgr. D. J. Mercier, primat de Belgique.

- intitulée « La Condamnation du Modernisme », par Ém. Cauderlier; *Les Médailles*, par Paul Parfait (suite).
- 39-40. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach.
- 41-42. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
- 43-44. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
- 45-46. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
- 47-48. *Études sur le Modernisme* avec un commentaire de la lettre pastorale de Mgr. D. J. Mercier, primat de Belgique, intitulée « La Condamnation du Modernisme », par Ém. Cauderlier (II).
- 49-50. *Le Modernisme*, par J. Vercoullie; *La Réforme de l'Eglise*, par P. Legendre.
- 51-52. *Modernisme catholique et Protestantisme libéral*, par J. Hocart; *La Réforme de l'Eglise*, par P. Legendre (suite); *A propos d'un prêtre marié*, par I. Look.

Septième année

1. *L'École Moderne* (La Escuela Moderna) de Barcelone, par William Heaford avec une préface de A. Naquet.
2. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
3. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
4. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
5. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
6. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
7. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (suite).
8. *Les Religions à vol d'oiseau*, par Salomon Reinach (fin); *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
9. *Littérature catholique*.
10. *Les Evangiles* (suite); *La Révolution religieuse au Dix-Neuvième siècle*, par Edgar Quinet.
11. *La Révolution religieuse au Dix-Neuvième siècle*, par Edgar Quinet (suite et fin); *A propos du Dogme de la Trinité*. Lettre ouverte au R. P. Pinard, S. J., par Lucien Anspach.
12. *A propos du Dogme de la Trinité*. Lettre ouverte au R. P. Pinard, S. J., par Lucien Anspach (suite).
13. *A propos du Dogme de la Trinité*. Lettre ouverte au R. P. Pinard, S. J., par Lucien Anspach (suite et fin); *Problème des contradictions religieuses*, par C. F. Volney.
14. *Problème des Contradictions religieuses*, par C. F. Volney, (suite).
15. *Les Evangiles; Problème des Contradictions religieuses*, par C. F. Volney (suite).

16. *A propos d'un prêtre marié; Problème des Contradiction religieuses*, par C. F. Volney (suite et fin); *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
17. *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
18. *Théologien Amateur*. Lettre ouverte à M. L. Anspach, par H. Pinard, S. J.; *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
19. *Jeanne Darc*. Sa Mission et son Procès, par James Hocart; *A propos d'un prêtre marié. Le cas de M. l'abbé Mugnier*, par P. H. Loyson.
20. *Amateur contre Professionnel*. Lettre ouverte au R. P. Pinard, S. J., par Lucien Anspach.
21. *Amateur contre Professionnel*. Lettre ouverte au R. P. Pinard, S. J., par Lucien Anspach (suite et fin); *Le Pape et le Concile*, par Janus (suite).
22. *A propos d'un prêtre marié. La fin de M. l'abbé Mugnier*, par P. H. Loyson.